REPUBLIQUE FRANÇAISE
MOSELLE

HAYANGE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2018 A 18H30
établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	22
Procurations	:	06
Excusés	:	05

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

Mme HOUDIN, Adjointe au Maire, a donné procuration à Monsieur le Maire,
Mme HENAULT, Adjointe au Maire, a donné procuration à Mme PAUTE, Conseillère Municipale déléguée,
Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,
Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé,
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,
M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,
Mme THIES, Conseillère Municipale, excusée,
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, excusée,
Mme PELLENZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. MARICHY, Conseiller Municipal,
Mme IORIO, Conseillère Municipale, excusée.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇨ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇨ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 23 octobre 2018 ;

3 ⇨ entend le compte-rendu des décisions du Maire des services techniques :

- Décision en date du 11 octobre 2018 de passer un marché selon la procédure adaptée pour la réhabilitation de l'ancienne trésorerie en bureaux de police avec les sociétés ci-dessous :
  Lot n° 1 – Menuiseries extérieures + Barreaudages

  - Société INNOVA sise 4 rue Denis Papin – Z.A. Eurotransit à 57300 TREMERY pour un montant de 41 769.67 € T.C.
  Lot n° 2 – Plâtrerie
  - Société LAUER sise ZAC Bellevue à 57310 GUENANGE pour un montant de 18 326.88 € T.C.
  Lot n° 3 – Electricité
  - Société INNOVA sise 4 rue Denis Papin – Z.A. Eurotransit à 57300 TREMERY pour un montant de 21 334.01 € T.C.
  Lot n° 4 – Chauffage – Ventilation - Sanitaire
  - Société INNOVA sise 4 rue Denis Papin – Z.A. Eurotransit à 57300 TREMERY pour un montant de 23 398.36 € T.C
  Lot n° 5 – Revêtements de sols collés
  - Société INNOVA sise 4 rue Denis Papin – Z.A. Eurotransit à 57300 TREMERY pour un montant de 11 343.49 € T.C
  Lot n° 6 – Carrelages/Faïences

- Société GIL & ASSOCIES sise Z.A. des quinze quarts à 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE pour un montant de 3 000,- € T.C

Lot n° 7 – Menuiseries intérieures bois

- Société INNOVA sise 4 rue Denis Papin – Z.A. Eurotransit à 57300 TREMERY pour un montant de 33 034.73 € T.C

Lot n° 8 – Peintures intérieures

- Société INNOVA sise 4 rue Denis Papin – Z.A. Eurotransit à 57300 TREMERY pour un montant de 12 055.26 € T.C

Soit un total de 164 262.40 € T.C.

- Décision en date du 16 octobre 2018 de passer un avenant pour l'auscultation et le diagnostic du Génie Civil de l'ouvrage « Fensch » avec la Société SIXENSE CONCRETE, sise Activillage, 15 allée des Gingkos à 69500 BRON, afin d'y inclure des modifications quant ou non au curage de l'ouvrage « Fensch » au moment de la prestation. Le montant du marché initial de 79 730,00 € HT est porté à 89 730,00 € HT.

- Décision en date du 23 octobre 2018 de passer un marché selon la procédure adaptée pour la vérification et la maintenance des appareils de cuisine avec la Société HORIS SERVICES, sise route de Dole, BP 8012, 39800 POLIGNY, pour un montant de 3 496.50 € TC concernant la vérification annuelle, soit un montant de 13 986.00 € TC pour 4 ans.

- Décision en date du 26 octobre 2018 de passer un accord-cadre selon la procédure adaptée pour les fournitures diverses concernant l'entretien du parc automobile communal avec les sociétés ci-dessous :

Lot n° 1 – Pièces pour V.L. toutes marques de véhicules

- Atelier BRACH FILS – 21 rue des Métiers – 57970 YUTZ
- Garage TONON – Impasse Einstein – Z.I. Ste-Agathe – 57190 FLORANGE
- Société THOME – 60 route du Luxembourg – B.P. 20051 – 57101 THIONVILLE Cedex

Lot n° 2 – Pièces balayeuse Mathieu

- Société MATHIEU – Z.I. Est – Avenue d'Immercourt – 62000 ARRAS
- Société EASYVOIRIE – 8 avenue de la Feuillade – 26200 MONTELIMAR

Lot n° 3 – Pièces balayeuse City Cat

- Société EASYVOIRIE – 8 avenue de la Feuillade – 26200 MONTELIMAR

Lot n° 5 – Fourniture de pneus pour véhicules légers, fourniture et montage de pneus pour véhicules poids lourds

- Atelier BRACH FILS – 21 rue des Métiers – 57970 YUTZ
- Garage TONON – Impasse Einstein – Z.I. Ste-Agathe – 57190 FLORANGE
- Société THOME – 60 route du Luxembourg – B.P. 20051 – 57101 THIONVILLE Cedex
- Société CONTITRADE France Direction Grand Est – 97 rue des Mesanges – 68000 COLMAR

Lot n° 6 – Pièces tondeuses et tracteurs

- Etablissements HENNEQUIN – 20 rue des Potiers d'Etain – 57070 METZ

Lot n° 7 – Pièces PL Iveco

- Garage TONON – Impasse Einstein – Z.I. Ste-Agathe – 57190 FLORANGE

Lot n° 8 – Pièces PL Renault

- Garage TONON – Impasse Einstein – Z.I. Ste-Agathe – 57190 FLORANGE

Lot n° 9 – Fluides divers

- Société TOTAL LUBRIFIANTS – 562 avenue du Parc de l'Ile – Le Spazio – 92029 NANTERRE Cedex

Le lot n° 4 – Pièces VL Piaggio, ayant été déclaré infructueux, a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

- Décision en date du 30 octobre 2018 de passer un marché selon la procédure adaptée pour effectuer des travaux de réparation du muret et de la clôture à la Maison des Assistants Maternels, 4 rue de Wendel à Hayange, avec l'entreprise VARNEROT, sise 8 avenue Pierre Goubet à 55840 THIERVILLE, pour le lot n° 1 Maçonnerie, et pour un montant de 17 354.40 € TC ; le lot n° 2 Ferronnerie ayant été déclaré infructueux, il fait l'objet d'une nouvelle consultation.

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

- Décision en date du 12 novembre 2018 de passer un marché selon la procédure adaptée pour effectuer des travaux de réparation du muret et de la clôture à la Maison des Assistants Maternels, 4 rue de Wendel à Hayange, avec la société HUGON METAL DESIGN, sise 2 rue des Chaufourniers à 57070 METZ, pour le lot n° 2 Ferronnerie, et pour un montant de 59 470.80 € ;

4 ⇨ entend le compte-rendu des décisions du Maire du service des finances :

- Décision n°2018-056 portant acceptation d'indemnité de sinistre relatif à la porte du garage de l'hôtel de Ville pour un montant de 2 835.60 € ;

- Décision n°2018-057 relative aux frais de vétérinaires de la fourrière animale d'un montant de 533.83 € pour la clinique vétérinaire Arc en Ciel ;

- Décision n°2018-060 relative aux frais d'avocat de LVI Avocats Associés pour le dossier Hayange/GENERAL (750 €) et le dossier Hayange/Alain MILA (2 528.11 €) ;

- Décision n°2018-063 portant acceptation d'indemnité de sinistre relatif au choc de véhicule VEOLIA pour un montant de 2 581.99 € ;

- Décision n°2018-064 relative aux frais de vétérinaires de la fourrière animale d'un montant de 125.70 € pour la clinique vétérinaire de l'Orne ;

- Décision n°2018-066 portant convention privative d'occupation du domaine public à la société CELLNEX (gestionnaire de patrimoine pour les opérateurs de téléphonie) pour une durée de 12 ans et une redevance annuelle de 3 609 € ;

- Décision n°2018-067 portant tarification de la participation des familles à la restauration scolaire du collège Jacques MONOD à hauteur de 3.60 € ;

5 ⇨ avec 20 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, décide l'ouverture des crédits suivants pour la section d'investissement afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement :

Chapitre 16	**1 200 €**
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 200 €
Chapitre budgétaire 20	**56 500 €**
202 Frais d'élaboration des documents d'urbanisme	2 300 €
2031 Frais d'études	25 500 €
2051 Concessions droits similaires	28 700 €
Chapitre 204	**10 200 €**
204182 Subvention aux personnes aux organismes publics Bâtiments et installations	2 700 €
20421 Subvention aux personnes de droit privé biens mobiliers, matériels et études	1 250 €
20422 Subvention aux personnes de droit privé Bâtiment et installation	6 250 €
Chapitre 21	**312 800 €**
2115 Terrains bâtis	12 500 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	8 400 €
2132 Immeubles de rapport	500 €
2135 Installations générales agencements divers	29 500 €
2151 Réseaux de voirie	123 000 €

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

21538 Autres réseaux	12 900 €
21568 Autres matériels et outillages d'incendie	65 700 €
21578 Autres matériels et outillages de voirie	5 000 €
2183 Matériels de bureau et informatique	31 200 €
2184 Mobiliers	5 600 €
2188 Autres immobilisations corporelles	18 500 €
Chapitre 23	**659 200 €**
2312 Agencements et aménagements de terrains	6 200 €
2313 Travaux en cours constructions	265 000 €
2315 Travaux en cours Installations, matériel et outillages techniques	388 000 €
Chapitre 45	**10 000 €**
454102 Travaux d'office périls divers	10 000 €

6 ⇨ concernant l'opération de sols souples dans les écoles Arc-en-Ciel et Jura, à l'unanimité :
- autorise le Maire à engager le projet dont le montant des travaux s'élève à 30 000 € H.T,
- approuve le plan de financement ci-après :

Plan de Financement	Montant en € HT
Dépenses	
Montant global de l'opération	**30 000 €**
Recettes	
Etat DETR (taux 40%)	12 000 €
Autofinancement ou emprunt à la charge de la commune	18 000 €
Total	**30 000 €**

- assure le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,
- inscrit les crédits au budget primitif 2019,
- autorise le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions,
- sollicite les services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 pour un montant de 12 000 € et un taux de subvention de 40 % ;

7 ⇨ concernant la construction d'un boulodrome couvert dans le quartier de Marspich, avec 22 voix pour et 6 abstentions :
- autorise le Maire à engager le projet dont le montant des travaux s'élève à 100 000 € H.T,
- approuve le plan de financement ci-après :

Plan de Financement	Montant en € HT
Dépenses	
Montant global de l'opération	**100 000 €**
Recettes	
Etat DETR (taux 40%)	40 000 €
Autofinancement ou emprunt à la charge de la commune	60 000 €
Total	**100 000 €**

- assure le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,
- inscrit les crédits au budget primitif 2019,
- autorise le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions,
- sollicite les services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 pour un montant de 40 000 € et un taux de subvention de 40 % ;

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

8 ⇨ : à l'unanimité, se prononce pour la signature de la convention de participation présentée par GRAS SAVOYE pour la complémentaire santé du personnel de la ville de Hayange ;

9 ⇨ prend acte de la mise à disposition de deux agents de la ville pour le CCAS ;

10 ⇨ à l'unanimité, accorde la protection fonctionnelle à Madame Denise DURRMEYER ;

11 ⇨ à l'unanimité, se prononce pour la rémunération des agents recenseurs comme suit :
2,00 € par habitant recensé (fiche individuelle) et de 3,30 € par logement recensé (fiche logement) ;

12 ⇨ concernant le Plan Local d'Urbanisme, avec 24 voix pour et 4 abstentions :

- approuve le PLU tel qu'il a été présenté,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément au Code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et de sa publication au recueil des actes administratifs,
- dit que conformément aux dispositions de l'article R.122-25 du Code de l'urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU seront exécutoires dans un délai de un mois suivant sa transmission au Préfet ;

13 ⇨ à l'unanimité, décide d'instituer ce droit de préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au Plan Local d' Urbanisme ;

14 ⇨ à l'unanimité, décide de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, cette décision ne concernera pas toutefois les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ;

tenu à la disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU seront exécutoires dans un délai de un mois suivant sa transmission au Préfet ;

13 ⇨ à l'unanimité, décide d'instituer ce droit de préemption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au Plan Local d' Urbanisme ;

14 ⇨ à l'unanimité, décide de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, cette décision ne concernera pas toutefois les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ;

15 ⇨ à l'unanimité, décide de soumettre les travaux de démolition à permis de démolir dans la totalité du territoire communal, en application des dispositions de l'article R421-27 du code de l'urbanisme ;

16 ⇨ à l'unanimité, décide de soumettre les ravalements à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal ;

17 ⇨ à l'unanimité, décide le versement d'une avance de subvention de fonctionnement 2019 à l'Académie Musicale Hayangeoise de 65 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A **19H40**

Hayange, le 26 novembre 2018
Le Maire,

Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est